

La « Handi-plongée » est une activité de loisir uniquement. Vous n'y trouverez pas de compétitions pas, de résultats sportifs mais du plaisir de la découverte des fonds marins. Ici débutants et plongeurs chevronnés se côtoient, jeunes et vieux partagent leurs émotions après une excursion sous-marine, cadres et novices évoluent et progressent ensemble en milieu aquatique que ce soit en mer, en lac ou en piscine.

Aujourd'hui plongeurs valides et handi-plongeurs peuvent pratiquer cette activité en Rhône-Alpes guidés par des encadrants formés à l'accompagnement de plongeurs et plongeuses handicapés.

Un cursus de formation de plongeurs et de cadres basé sur les règles de la FESSM (Fédération Française d'Etude et de Sports Sous-Marins) permet d'évoluer dans un milieu dit hostile avec un maximum de sécurité.

Public concerné :

Tout type de handicap physique ayant satisfait à un contrôle médical obligatoire réalisé par un médecin Fédéral et ne présentant pas de contre-indication provisoire ou définitive à la pratique de la plongée.